N° 143/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIR- ET- CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE : ESPACE AUTOMOBILES MATRA

DÉCISION

Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Tarifs nouveaux produits Boutique

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus et notamment l'alinéa 2 ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif de nouveaux produits à la boutique du Musée Espace automobiles Matra ;

DÉCIDE

Article 1 – la vente des articles suivants :
- Casquette Lauriers au prix de **23 Euros**
- Casquette Matra Sports 3D au prix de **23 Euros**
- Polo Homme Matra Sports Bleu-Blanc-Rouge au prix de **39 Euros**
- Teddy Matra Sports au prix de **58 Euros**
- Bodywarmer Femme au prix de **45 Euros**

et ce, à compter du 5 juin 2024

Article 2 – La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 – Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr.

Fait à Romorantin-Lanthenay, Le 30 mai 2024

Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 04 JUIN 2024

Publié ou notifié le 04 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le - 6 JUIN 2024

Le Maire,

MAIRIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (L. et Ch.)

Jeanny LORGEOUX.